

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 681

Artikel: Canes : la leçon de Nestlé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les méditations pascales de la directrice des Ecoles

Fermer l'un des cinq collèges lausannois: cette décision, la directrice des Ecoles (libérale) a réussi à la prendre en quatre jours, au cours de ses méditations pascales. Et il a fallu moins d'une semaine à la majorité de la Municipalité de Lausanne (3 radicaux, 2 libéraux) pour l'entériner. Ni consultation de la commission scolaire — qui devait pourtant donner son préavis — ni des enseignants concernés. Immédiatement, de multiples protestations: parents, habitants du quartier, anciens élèves, le groupe enseignants du Syndicat des services publics-VPOD, l'Association du personnel enseignant lausannois (on notera le silence de la Société vaudoise des maîtres secondaires). Et, le mardi 19 avril, le Conseil communal, sur proposition du PDC, votait une résolution demandant à la Municipalité d'annuler sa décision jusqu'à ce que la commission scolaire ait pu examiner le problème. Car problème il y a: les écoles primaires et secondaires se vident lentement, alors que la pénurie de locaux pour les apprentis qui fréquentent les cours professionnels est toujours plus marquée. Un problème qui existe depuis plusieurs années, mais que la Municipalité lausannoise semble avoir découvert grâce aux illuminations pascales de la directrice des Ecoles! En effet, il y a peu, elle avait encore lancé un concours d'architecture pour édifier une nouvelle école professionnelle d'une quarantaine de classes (av. Gindroz). Le deuxième tour a été jugé tout récemment... et les vainqueurs viennent d'apprendre que la Municipalité renonçait à la construction prévue.

La Municipalité a cru pouvoir faire d'une pierre deux coups: économiser plus de 30 millions d'investissements et se débarrasser d'une équipe de maîtres aux idées pédagogiques gênantes.

Il faut rappeler que depuis de nombreuses années, le collège de l'Elysée mène, contre vents et marées, une expérience de participation — des maîtres et

des élèves — tout à fait originale. Des commissions de travail maîtres-élèves, un règlement interne (discuté par les maîtres, les élèves et des parents) définissant les droits et devoirs de chacun, un bâtiment ouvert aux élèves de 7 h. à 18 h., des activités variées — journée hors cadre semestrielle, cours à option, camps — à côté des heures d'enseignement, une volonté d'information et de clarté (sur les programmes, les exigences, etc.) concourent à créer dans cet établissement secondaire un climat particulier. A côté de l'acquisition de connaissances et de méthodes de travail, la responsabilité, l'autonomie, l'esprit critique, l'initiative individuelle sont encouragés dans la réalité quotidienne.

La Municipalité proteste de son innocence: c'est uniquement parce que ce collège est situé dans un quartier à faible natalité qu'il est visé! Devant le tollé soulevé par cette décision aberrante, le système de défense de l'Exécutif municipal est émouvant: pourquoi autant de reproches pour une fois qu'une décision est prise? Il est vrai que cette Municipalité de trois radicaux et deux libéraux, flanqués de deux socialistes très minoritaires, s'était jusque-là plutôt caractérisée par une extrême faiblesse: aucune politique cohérente, chacun tirant à hue et à dia, obnubilé par la surenchère sur le refrain, moins d'Etat, des économies! Incapacité à négocier, à discuter, à informer.

La preuve est faite: ce n'est pas en prenant des initiatives aussi spectaculaires et infondées que celle de fermer le collège de l'Elysée que la Municipalité retrouvera la crédibilité qui lui fait tellement défaut. Dans cette affaire, elle n'a trouvé l'appui que de 27 conseillers libéraux et radicaux, un tiers des radicaux s'abstenant, cinq votant même avec les conseillers socialistes, popistes, gépéistes et démo-chrétiens unanimes.

Au-delà de l'émotion soulevée par cette décision, il vaut la peine de faire le bilan de l'activité de la nouvelle Municipalité depuis son entrée en fonction, en janvier 1982. Ce sera le sujet d'un article dans un prochain numéro.

CANES

La leçon de Nestlé

Quatrième bulletin d'information de la Canes, Convention d'actionnaires Nestlé (c.p. 41, 1000 Lausanne 9) qui persévère — deuxième année d'existence — dans sa tentative de mener, de l'intérieur, un dialogue constructif et critique avec la direction de la multinationale veveysane. Très significatif du chemin qu'il reste à parcourir pour trouver les modalités d'un contrôle efficace des activités de Nestlé, un échange de correspondance avec la direction de la firme. Où M. J. Paternot, directeur général, est amené à préciser que Nestlé accepte «tout à fait la critique pour autant qu'elle soit basée sur des faits concrets, complets, scientifiquement établis et non séparés de leur contexte».

Et où, en réponse, la Canes écrit:

«(...) Il reste cependant que les faits eux-mêmes sont souvent difficiles à circonscrire et conduisent à des interprétations différentes selon ce qui est inclus dans leur observation. L'exemple que vous avez cité illustre parfaitement cette difficulté.

Premier fait énoncé: Nestlé a fait jeter 3000 litres de lait, plutôt que de céder dans un conflit avec le personnel. Ce fait, rapporté seul conduit à critiquer Nestlé.

Deuxième fait énoncé: ce lait avait été jeté parce que le conflit social avait empêché son traitement, ce qui avait rendu le produit impropre à la consommation. Ce fait complémentaire, que vous avez tenu à souligner, conduit à justifier Nestlé.

Troisième fait énoncé: le conflit social résultait d'une directive de Nestlé cherchant à intimider le personnel qui aurait voulu se syndiquer. Ce nouveau complément conduit à une nouvelle critique envers Nestlé. Et peut-être pourrait-on remonter davantage encore dans le rapport des faits et parvenir à d'autres conclusions»...